



Le 7 janvier 2021

**Objet : COVID-19 – Mesures préventives Hôtel de ville**

Suite aux différentes recommandations et obligations des instances gouvernementales, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps vous avise :

- *Que l'accès à l'Hôtel de ville sera interdit au public jusqu'au 9 février 2021;*
- *Que les employés seront majoritairement en télétravail ;*
- *De voir à communiquer avec nous par téléphone ou par courriel seulement ;*
- *Pour le paiement de vos taxes, procédez par Interac ou par chèque en l'envoyant à nos bureaux par la poste ou utilisez la trappe extérieure ;*
- *De l'annulation de tous les rendez-vous, formations et réunions ;*
- *Que la Municipalité tient toujours ses séances du Conseil municipal à huis clos. Toutes les informations ainsi que les enregistrements de celles-ci sont sur le site internet de la Municipalité.*

Ces mesures seront sujettes à être modifiées ou modulées en fonction de l'évolution des directives émises par nos gouvernements.

Merci de votre collaboration!

Le Directeur général et  
Secrétaire-trésorier,

Marc Lachance